



SEH : Supplément pour enfant handicapé



Soutien provincial



Finautonome



C'est quoi ?

C'est une aide financière provinciale destinée aux familles ayant un enfant de moins de 18 ans qui rencontre des obstacles dans les activités de la vie quotidienne.



Pour qui ?

- Les enfants de moins de 18 ans qui rencontrent des obstacles en lien avec des fonctions physiques, mentales, psychologiques et/ou sensorielles. Il faut que ces obstacles soient présents 90% du temps, c'est à dire à peu près toujours.
- Les obstacles doivent être prévus de durer un an ou plus.
- Les parents doivent être admissibles à l'Allocation famille.



Combien ?

- **236 \$** par mois par enfant (en 2025).
- Ce montant ne dépend pas du revenu familial. Il est révisé chaque année en janvier et peut évoluer avec l'inflation.



Comment l'avoir ?

Étape 1 :

1

S'assurer d'avoir l'Allocation famille.

2

Étape 2 :

Remplir la **partie du parent** du formulaire pour le supplément pour enfant handicapé.

3

Étape 3 :

Demander à un agent de Finautonome de vous aider à remplir un **carnet de bord**, pour mieux vous préparer à vos rendez-vous avec les professionnels qui doivent remplir leur partie du formulaire

4

Étape 4 :

Prendre rendez-vous avec l'enseignant·e ou l'éducateur·rice de l'enfant afin qu'il ou elle remplisse sa partie du formulaire nommé **bilan éducationnel**.

5

Étape 5 :

Prendre rendez-vous avec un professionnel de la santé qui suit l'enfant afin qu'il remplisse sa partie du formulaire.

6

Étape 6 :

Demander à un agent de Finautonome de vérifier le formulaire rempli avant de l'envoyer à Retraite Québec.

7

Étape 7 :

Envoyer le formulaire à Retraite Québec, soit au bureau près de chez vous, soit en ligne pour éviter les délais postaux.

Conseils pratiques

- Il faut toujours faire des photocopies et conserver une copie de votre formulaire rempli avant de l'envoyer.
- Vérifier si votre enfant est aussi admissible au Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE).



Avantage

- Aide financière non imposable.
- L'évaluation se base sur les obstacles de la vie quotidienne de l'enfant, pas seulement sur un diagnostic.
- Fournit un soutien stable pour aider l'enfant avec ses besoins particuliers.
- Peut être combinée avec d'autres programmes provinciaux ou fédéraux.
- Il est possible de recevoir un paiement rétroactif jusqu'à 11 mois, selon la date de la demande et de l'évaluation par Retraite Québec.

1-833-866-7334

finautonome.org

